

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					M 2 60 ECTS
Mention :	SCIENCES DU LANGAGE					
Parcours :	SCIENCES DU LANGAGE					
Volume horaire étudiant :	144 h	48 h	h	h	h	192 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr. Samir BAJRIĆ Faculté de Lettres et Philosophie 2, bd Gabriel 21000 DIJON	Adeline BOUYACHOU Secrétariat de la Faculté de Lettres et Philosophie ☎ 03.80.39.55.81 adeline.bouyachou@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Lettres et Philosophie

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Cette formation est principalement destinée aux candidats envisageant une carrière universitaire dans le vaste domaine des sciences du langage (théories linguistiques, enseignement et recherche) ou une carrière dans l'enseignement des langues (français et / ou autres langues)

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Métiers : postes d'enseignant-chercheur ou de chercheur à l'université, métiers de l'édition, postes d'enseignant de langues en France et dans le monde, de traducteur et d'interprète, de responsable de projet, de lecteur dans les pays non francophones, etc.

Poursuite d'études : Doctorat

Des passerelles et conversions professionnelles sont envisageables entre différents parcours de la mention SDL

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Connaissances approfondies du système grammatical du français et de la typologie des autres langues naturelles, tant dans leurs formes normatives que dans la diversité de leurs emplois diastématiques ; capacité à parler la langue et à parler de la langue ; devenir une personne « linguistiquement cultivée » ; être à même de manier la langue en adaptant l'expression choisie à chacune des situations

de communication ainsi que d'expliquer le fonctionnement *sui generis* des faits de langue partout où naissent des besoins d'échange à l'échelle planétaire (traduction, intercompréhension, enseignement, etc.).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Voir précédemment (Compétences acquises à l'issue de la formation)

Modalités d'accès à l'année de formation : recrutements distincts recherche et Pro

■ de plein droit :

Pour les étudiants ayant validé le Master 1 *Sciences du langage* à l'Université de Bourgogne ou dans une autre université française et ayant obtenu une note moyenne générale (celle des deux semestres de M 1) égale ou supérieure à 12 / 20.

■ sur sélection :

Pour les étudiants titulaires d'un diplôme jugé équivalent (cursus universitaires français ou autres) et sur examen de dossier.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Master mention « Sciences du langage »	
Parcours 1 « Sciences du langage »	Parcours 2 « FLE et aires linguistiques »
M1 présentiel et à distance	M1 présentiel et à distance
M2 présentiel	M2 présentiel et à distance

Abréviations : SDL = Sciences du langage ; FLE = Français Langue Étrangère. Admission et possibilités de réorientation du M1 au M2

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis (M 2) :

M 2 parcours SCIENCES DU LANGAGE

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Linguistique	Séminaire de linguistique 2	24		24	4	CT	CT	3		3
	Linguistique contrastive		12	12	2	CT	CT	3		3
TOTAL UE 1		24	12	36	6			6		6
UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options	Sociolinguistique et plurilinguisme	24		24	3	CT	CT	3		3
	Littératures francophones	24		24	3	CT	CT	3		3
TOTAL UE 2		48		48	6			6		6
UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	Langue vivante		24	24	2	CT	CT	2		2
	Méthodologie de la recherche		12	12	1	CT	CT	2		2
TOTAL UE 3			36	36	3			4		4
UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Activité de recherche	Fiches de synthèse	/	/		7			4		4
	Projet de recherche	/	/		8			5		5
TOTAL UE 4					15					
TOTAL Semestre 3		72	48	120	30					

SEMESTRE 4

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Épistémologie	Épistémologie des savoirs linguistiques	24		24	5	CT	CT	3		3
TOTAL UE 5		24		24	5			3		3
UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Théories linguistiques	Analyse du discours	24		24	5	CT	CT	3		3
	Langage et conscience	24		24	5	CT	CT	3		3
TOTAL UE 6		48		48	10			6		6
UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Travail d'étude et de recherche	Rédaction et soutenance de mémoire de recherche				15			18		18
TOTAL UE 7					15			18		18
TOTAL Semestre 4		72		72	30					

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université : http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en juin avec possibilité de retour des mémoires et rapports de stage en septembre (uniquement pour les masters)

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

● Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

● Équivalences :

Le semestre Universitaire Européen peut remplacer certaines UE.